

# Moulin à vent de Montréal

(SI00000545)



**Département :** Aude  
**Commune :** Montréal  
**Date de création :** Arrêté 29 mars 1939  
**Superficie :** 0,84 ha  
**Carte IGN 1/25 000<sup>e</sup> :** 2246 E



## Motivation du classement :

Pas de motivation de classement précisée. Le patrimoine éolien est très présent dans le département de l'Aude et fortement représenté par les moulins à vent, le même jour, deux moulins à vents de l'Aude sont classés au titre des sites.

## Description du site :

### ➤ Composantes paysagères et naturelles :

En bordure du Lauragais, la commune de Montréal ne fait pas exception et dispose comme de nombreuses communes de la région de moulins à vent. Le Lauragais est en effet une région (entre Toulouse et Castelnaudary) où soufflent le Cers et l'Autan plus de 300 jours par an, favorisant l'installation de moulins à vent. A l'entrée nord est de Montréal, en bordure de la D119 en direction de Carcassonne, se dresse le moulin du Viguié qui marque encore l'entrée de la commune, malgré la multiplication des lotissements. Dans le jardin d'une propriété privée, le moulin de type lauragais se présente dépourvu de sa toiture et de ses ailes, au fût légèrement conique, entouré de buis à sa base.



Moulin du Viguié (oct..2007)

### ➤ Histoire :

Le Moulin de Montréal est aussi appelé « Moulin de Viguié » du nom d'un de ses propriétaires. Il figure sur un plan de 1672, mais la date de construction reste inconnue. Il fut démolit en 1889 et reconstruit en 1896. A partir de 1937, le moulin ne tourne plus qu'avec deux ailes. Il servira pour la mouture jusqu'en 1947/48.

### ➤ Activités humaines : propriété privée.

## Document cartographique :



<http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>





### Etat des lieux et enjeux :

- **Evolution du périmètre classé :** Pas de modification

➤ **Etat actuel de conservation du site :** En 1958 le moulin possédait des ailes et un toit intact. Dès 1973, le Moulin à vent de Montréal est entouré par le lotissement « le moulin » et semble déjà considérablement dégradé. Aujourd'hui le moulin de Montréal se résume à une construction cylindrique, sans ailes ni toit qui agrémente un jardin privé. Plusieurs associations ont été créées au fil des ans pour la sauvegarde et la réfection du moulin, mais en vain.

➤ **Problèmes :** L'étalement urbain et la multiplication des lotissements grignotent le territoire rural autour de Montréal. Le Moulin de Viguier a été petit à petit envahi par ces nouvelles habitations et se retrouve aujourd'hui dans un contexte paysager totalement différent de l'époque où il fut classé. Le site a aujourd'hui perdu beaucoup de l'intérêt d'être classé.

### Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

- **Inventaires concernant le site classé :** aucun
- **Autres mesures de protection touchant le site classé :** aucune

### Gestion du site et principes d'action :

- **Propriétaires fonciers :** propriété privée
- **Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :** gestion privée du site.

La commune de Montréal s'est dotée très récemment d'une ZPPAUP (Zone de protection du Patrimoine architectural, urbanistique et paysager). Le moulin fait partie de la zone d'extension de la zone patrimoniale (centre ancien) comportant un très fort enjeu paysager où il convient d'observer certains grands principes permettant de mieux intégrer les nouvelles constructions au grand paysage (volumétrie, emprise, toitures, parements, etc.). Ce nouvel outil n'occulte d'aucune manière les servitudes dues au site classé, il permet simplement de préserver le paysage alentours.



Vue sur le moulin depuis la D119 à l'entrée de Montréal (oct.2007)

### Sources :

Pierre Mercié, Sur la route des moulins à vent du Lauragais, Ed.P.Mercié, Lauriac, 2000.

CLN Architecture, ZPPAUP de Montréal, mairie de Montréal, Avril 2006.

<http://www.moulinsdefrance.org/>

